



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.

RAPPORT DE GESTION

**TRIMESTRE ET PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2025**

LE 13 NOVEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
APERÇU	3
FAITS SAILLANTS	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6
INFORMATION SECTORIELLE	11
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	13
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES	17
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	18
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	19
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	19
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR	19
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	20
DONNÉES SUR LES ACTIONS	22
FACTEURS DE RISQUE	22
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	22
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	23

Le présent rapport de gestion daté du 13 novembre 2025 de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger inc. (« Produits Kruger ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, et avec les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les trimestres clos les 30 septembre 2025 (le « troisième trimestre de 2025 » ou le « T3 2025 ») et 2024 (le « troisième trimestre de 2024 » ou le « T3 2024 »), respectivement, et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 (les « neuf premiers mois de 2025 ») et 2024 (les « neuf premiers mois de 2024 »), respectivement.

À propos de Papiers Tissu KP inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 septembre 2025, PTKP détenait 12,2 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Le présent rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur des éléments tels que les projets de construction d'une nouvelle usine de produits de papier TAD et sa capacité de production annuelle projetée, la date prévue de début de production, la structure de financement du projet prévue et certains avantages attendus du projet. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger, y compris l'obtention de financement selon des modalités acceptables pour le projet. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 5 mars 2025, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger inc.; les risques associés à la participation dans le projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés à l'exploitation du projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; les risques commerciaux et les impôts et taxes.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 3 000 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit cinq usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 410 000 tonnes métriques. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 85 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger, ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 15 octobre 2025, PTKP détient 12,1 % des actions ordinaires de Produits Kruger.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour le troisième trimestre de 2025 et les neuf premiers mois de 2025, et le troisième trimestre de 2024 et les neuf premiers mois de 2024, ainsi que les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 (« T3 2025 ») et 2024 (« T3 2024 »).

Mesures financières hors PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) les charges d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 7, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Par suite du démarrage réussi de l'usine de fabrication à Sherbrooke en 2024, Produits Kruger évalue actuellement la construction d'une nouvelle installation de fabrication dotée d'une machine TAD de pointe et de trois chaînes de transformation. La nouvelle usine devrait soutenir les objectifs de Produits Kruger, qui sont d'accroître ses produits des activités ordinaires, de protéger ses parts de marché et d'offrir des produits de papier de grande qualité aux clients de toute l'Amérique du Nord. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

FAITS SAILLANTS

Projet d'expansion à Sherbrooke

En 2021, Produits Kruger a annoncé un investissement total de 351,5 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier tissu (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois années suivantes. En raison de l'importante inflation qui touche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des taux d'intérêt pendant la construction, le coût du projet était prévu à 377,5 M\$, compte non tenu des frais de démarrage et du fonds de roulement. La première étape de ce projet, une nouvelle chaîne de transformation du papier hygiénique, a été mise en service en février 2023. La deuxième étape comprend la construction d'une nouvelle usine de fabrication de produits de papier qui inclut une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir, dont le démarrage a eu lieu en février 2024, et une machine à papier LDC, qui a été mise en marche en septembre 2024. Le projet augmentera la production annuelle de Produits Kruger d'au moins 60 000 tonnes métriques lorsqu'il sera en pleine production. Le projet réalisé a respecté les délais et le budget.

Investissement dans l'usine de Memphis

Au cours du deuxième trimestre 2025, Produits Kruger a terminé la mise hors service des actifs restants de papier LDC à son usine de Memphis, au Tennessee. Le 9 juillet 2025, Produits Kruger a également annoncé que sa filiale, K.T.G. (USA) Inc., investira environ 35 M\$ US dans une nouvelle chaîne de transformation de papier hygiénique et de papier essuie-tout à son usine de Memphis, au Tennessee. Ensemble, ces mesures accroîtront l'efficacité de notre usine de Memphis de par la mise hors service des actifs plus anciens et la concentration des efforts sur les produits de première qualité et l'équipement moderne.

Investissement dans une nouvelle usine de papier

Après avoir investi plus de 1 G\$ au Canada depuis 2018 afin d'accroître sa capacité de production de produits de papier et d'accélérer la croissance de ses activités, Produits Kruger a également annoncé aujourd'hui son intention de construire une toute nouvelle usine de papier à la fine pointe de la technologie dotée de la machine par séchage à l'air (« TAD ») et de chaînes de transformation les plus avancées de tout l'ouest des États-Unis. Cette usine permettra à Produits Kruger de mieux desservir les États-Unis, où ses activités sont en croissance rapide, en produits de papier de très grande qualité. Le choix de l'emplacement de l'usine en est aux dernières étapes et le lieu choisi sera annoncé à une date ultérieure, au même moment que l'étendue du projet et les détails du financement. Cette nouvelle machine TAD aura une capacité de production annuelle d'environ 75 000 tonnes métriques et la production devrait commencer en 2028. Le financement de ce projet sera fait à partir d'une filiale non assujettie à des restrictions de Produits Kruger et est conditionnel à la conclusion de modalités satisfaisantes. À l'heure actuelle, il est prévu que le projet soit financé à 40 % par voie de capitaux propres et d'incitatifs, et à 60 % au moyen d'emprunts aux fins de financement du projet. Cette nouvelle usine s'ajoutera à celle de Memphis et à nos usines existantes au Canada, ce qui nous donnera une base solide pour soutenir nos activités en pleine croissance en Amérique du Nord.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultats d'exploitation de Produits Kruger

					Variation (\$)	Variation (\$)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2025	T3 2024	Neuf premiers mois de 2025	Neuf premiers mois de 2024	T3 2025 c. T3 2024	Neuf premiers mois de 2025 c. neuf premiers mois de 2024
Données de l'état du résultat :						
Produits des activités ordinaires	561,1	521,1	1 643,3	1 510,3	40,0	133,0
Coût des produits vendus	(460,0)	(437,3)	(1 373,2)	(1 262,5)	(22,7)	(110,7)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(47,9)	(46,5)	(146,3)	(133,1)	(1,4)	(13,2)
Coûts de restructuration, montant net	—	—	(3,7)	(0,2)	—	(3,5)
Résultat d'exploitation	53,2	37,3	120,1	114,5	15,9	5,6
Charges d'intérêts et autres charges financières	(21,6)	(18,0)	(63,8)	(51,1)	(3,6)	(12,7)
Autres produits (charges)	(6,8)	5,3	13,5	(7,2)	(12,1)	20,7
Résultat avant impôt	24,8	24,6	69,8	56,2	0,2	13,6
Impôt sur le résultat :						
Charge d'impôt au taux prévu par la loi	(6,5)	(6,4)	(18,3)	(14,6)	(0,1)	(3,7)
Autres	(2,9)	1,4	7,0	(0,3)	(4,3)	7,3
Charge d'impôt	(9,4)	(5,0)	(11,3)	(14,9)	(4,4)	3,6
Résultat net, y compris celui la participation ne donnant pas le contrôle	15,4	19,6	58,5	41,3	(4,2)	17,2
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	0,8	1,6	6,4	3,8	(0,8)	2,6
Résultat net attribuable à Produits Kruger	14,6	18,0	52,1	37,5	(3,4)	14,6

					Variation (\$)	Variation (\$)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2025	T3 2024	Neuf premiers mois de 2025	Neuf premiers mois de 2024	T3 2025 c. T3 2024	Neuf premiers mois de 2025 c. neuf premiers mois de 2024
Rapprochement du BAIIA ajusté¹ et du résultat net :						
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	15,4	19,6	58,5	41,3	(4,2)	17,2
Charges d'intérêts et autres charges financières	21,6	18,0	63,8	51,1	3,6	12,7
Charge d'impôt	9,4	5,0	11,3	14,9	4,4	(3,6)
Dotation aux amortissements	32,5	28,4	110,0	83,1	4,1	26,9
Perte (profit) de change	6,8	(5,3)	(13,4)	8,0	12,1	(21,4)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	—	—	—	(0,9)	—	0,9
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	—	—	—	0,3	—	(0,3)
Coûts de restructuration, montant net	—	—	3,7	0,2	—	3,5
BAIIA ajusté¹	85,7	65,7	233,9	198,0	20,0	35,9

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultats d'exploitation – Comparaison du troisième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2024

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 561,1 M\$ au troisième trimestre de 2025, contre 521,1 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 40,0 M\$, ou 7,7 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est attribuable à l'accroissement du volume des ventes, principalement dans le secteur Produits de consommation, et à des prix de vente favorables dans les deux secteurs. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,38 dollar américain pour le troisième trimestre de 2025, contre 1,37 pour le troisième trimestre de 2024). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 19,1 M\$, ou 6,8 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 20,9 M\$, ou 8,8 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus a totalisé 460,0 M\$ au troisième trimestre de 2025, contre 437,3 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 22,7 M\$, ou 5,2 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et par des frais généraux de fabrication supplémentaires en raison d'investissements dans nos usines, facteurs compensés en partie par une diminution du coût de la pâte par rapport au troisième trimestre de 2024. Les tarifs de transport étaient en baisse par rapport à ceux du troisième trimestre de 2024, à l'inverse des frais d'entreposage qui se sont accrus, en raison essentiellement de la hausse du volume des ventes. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 82,0 % au troisième trimestre de 2025, contre 83,9 % au troisième trimestre de 2024.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 47,9 M\$ au troisième trimestre de 2025, contre 46,5 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 1,4 M\$, ou 3,0 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans les TI et à un accroissement des coûts liés aux effectifs et aux salaires, qui a entraîné une diminution des frais de sous-traitance, ce qui a été en partie compensé par des profits de change sur le fonds de roulement, par rapport à des pertes au troisième trimestre de 2024, et à une baisse des investissements dans la publicité et la promotion. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,5 % au troisième trimestre de 2025, contre 8,9 % au troisième trimestre de 2024.

BAIIA ajusté

Au troisième trimestre de 2025, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 85,7 M\$, contre 65,7 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 20,0 M\$, ou 30,4 %. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du volume des ventes et des prix de vente ainsi qu'à une diminution du coût de la pâte et des tarifs de transport, facteurs en partie contrebalancés par une hausse des frais généraux de fabrication, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Charges d'intérêts et autres charges financières

Les charges d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 21,6 M\$ au troisième trimestre de 2025, comparativement à 18,0 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 3,6 M\$. Cet accroissement résulte essentiellement des charges d'intérêts liées au financement du projet d'expansion à Sherbrooke, du refinancement des billets de premier rang échéant en 2031 et de l'augmentation des charges d'intérêts liées aux contrats de location, facteurs en partie contrebalancés par une réduction des intérêts liés au programme d'affacturage par suite de la renégociation de l'entente et par une baisse de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite.

Profit (perte) de change

La perte de change s'est établie à 6,8 M\$ au troisième trimestre de 2025, comparativement à un profit de change de 5,3 M\$ au troisième trimestre de 2024, en raison de l'incidence défavorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres produits (charges) » dans les états consolidés du résultat net.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 9,4 M\$ a été comptabilisée au troisième trimestre de 2025, comparativement à une charge d'impôt de 5,0 M\$ au troisième trimestre de 2024. L'impôt sur le résultat du troisième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2024 découle des bénéfices et des pertes imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé.

Résultat net attribuable à Produits Kruger

Au troisième trimestre de 2025, le bénéfice net s'est élevé à 14,6 M\$ en comparaison de 18,0 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une baisse de 3,4 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à un écart de change défavorable de 12,2 M\$, à une augmentation de la charge d'impôt de 4,4 M\$, à un accroissement de la dotation aux amortissements découlant du projet d'expansion à Sherbrooke de 4,1 M\$ et à une hausse de 3,5 M\$ des charges d'intérêts et autres charges financières, facteurs en partie contrebalancés par un BAIIA ajusté¹ de 20,0 M\$ et par une baisse de 0,8 M\$ du résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.

Comparaison du résultat d'exploitation des neuf premiers mois de 2025 et des neuf premiers mois de 2024

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 643,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 1 510,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 133,0 M\$, ou 8,8 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes dans le secteur Produits de consommation et à des prix de vente favorables dans les deux secteurs, facteurs en partie contrebalancés par un volume des ventes quelque peu inférieur dans le secteur PHF au premier semestre de 2025. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,40 dollar américain pour les neuf premiers mois de 2025, contre 1,36 pour les neuf premiers mois de 2024). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 61,9 M\$, ou 7,5 %, tandis que ceux provenant des États-Unis ont augmenté de 71,2 M\$, ou 10,4 %.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 1 373,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 1 262,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 110,7 M\$, ou 8,8 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et du coût de la pâte, ainsi que par l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les coûts en dollars américains, le rendement défavorable de notre usine de Memphis et des frais généraux de fabrication supplémentaires en raison d'investissements dans nos usines, facteurs compensés en partie par la baisse des frais généraux de fabrication attribuable à l'absorption de frais indirects découlant de l'augmentation des niveaux de stocks à la clôture du trimestre et de la non-réurrence au cours des neuf premiers mois de 2025 des coûts liés aux interruptions de travail qui avaient été engagés au deuxième trimestre de 2024. Les tarifs de transport étaient en hausse par rapport à ceux des neuf premiers mois de 2024, alors que les frais d'entreposage ont augmenté principalement en raison des frais de manutention associés à la hausse du volume des ventes. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,6 % pour les neuf premiers mois de 2025, contre 83,6 % pour les neuf premiers mois de 2024.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 146,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 133,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 13,2 M\$, ou 9,9 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans les TI, ainsi qu'à un accroissement des coûts liés aux effectifs et aux salaires, ce qui a entraîné une diminution des frais de sous-traitance, et à des pertes de change pour les neuf premiers mois de 2025 comparativement à des profits pour les neuf premiers mois de 2024, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des initiatives liées à l'exploitation et des initiatives de la société comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,9 % pour les neuf premiers mois de 2025, contre 8,8 % pour les neuf premiers mois de 2024.

BAIIA ajusté

Pour les neuf premiers mois de 2025, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 233,9 M\$, contre 198,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 35,9 M\$, ou 18,1 %. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du volume des ventes et des prix de vente ainsi qu'à une diminution des frais généraux de fabrication du fait de l'absorption de frais indirects, facteurs en partie contrebalancés par une hausse du coût de la pâte, par le rendement défavorable de notre usine de Memphis et par des frais généraux de fabrication supplémentaires en raison d'investissements dans nos usines, de même que par l'augmentation des tarifs de transport, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Charges d'intérêts et autres charges financières

Les charges d'intérêts et autres charges financières se sont élevées à 63,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à 51,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 12,7 M\$. Cet accroissement résulte essentiellement des charges d'intérêts liées au financement du projet d'expansion à Sherbrooke, du refinancement des billets de premier rang échéant en 2031 et de l'augmentation des charges d'intérêts liées aux contrats de location, facteurs partiellement contrebalancés par une réduction des intérêts liés au programme d'affacturage par suite de la renégociation de l'entente et par une baisse de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Profit (perte) de change

Le profit de change s'est établi à 13,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à une perte de change de 8,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, en raison de l'incidence favorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres produits (charges) » dans les états consolidés du résultat net.

Impôt sur le résultat

Un produit d'impôt de 11,3 M\$ a été comptabilisé dans les neuf premiers mois de 2025, comparativement à 14,9 M\$ dans les neuf premiers mois de 2024. L'impôt sur le résultat pour les neuf premiers mois de 2025 et les neuf premiers mois de 2024 découle des bénéfices et des pertes imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé.

Bénéfice net attribuable à Produits Kruger

Pour les neuf premiers mois de 2025, le bénéfice net s'est élevé à 52,1 M\$ en comparaison d'un bénéfice net de 37,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une amélioration de 14,6 M\$. Cette amélioration est principalement attribuable à l'augmentation de 35,9 M\$ du BAIIA ajusté¹, à un écart de change favorable de 21,4 M\$ et à la diminution de 3,6 M\$ de la charge d'impôt, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de la dotation aux amortissements découlant du projet d'expansion à Sherbrooke et par une charge non récurrente liée à la réduction de la durée d'utilité de certains actifs plus anciens de notre usine de Memphis en lien avec la restructuration des actifs qui étaient auparavant utilisés et qui pourraient l'être dans l'avenir, mais qui ne le sont plus, ce qui a entraîné une réduction de valeur, pour un total de 27,0 M\$, par la hausse de 12,7 M\$ des charges d'intérêts et autres charges financières, par l'augmentation de 3,5 M\$ des coûts de restructuration au cours des neuf premiers mois de 2025 et par une hausse de 2,5 M\$ du résultat attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestre clos le 30 septembre 2025	Trimestre clos le 30 septembre 2024	Période de neuf mois close le 30 septembre 2025	Période de neuf mois close le 30 septembre 2024
Données de l'état du résultat net :				
Quote-part du résultat	1,7	2,3	6,4	4,8
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(0,3)	(0,3)	(0,8)	(0,9)
Quote-part du résultat mis en équivalence	1,4	2,0	5,6	3,9
Profit de dilution	0,1	0,1	0,3	0,5
Résultat net	1,5	2,1	5,9	4,4
Résultat de base par action (en dollars)	0,15	0,21	0,59	0,44

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour les troisièmes trimestres de 2025 et de 2024, et pour les neuf premiers mois de 2025 et de 2024. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation sectoriel

Le résultat d'exploitation sectoriel correspond au résultat de chaque secteur avant i) les charges d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté¹ du secteur PHF » signifient dans chaque cas le résultat d'exploitation sectoriel du secteur pertinent de Produits Kruger.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2025 c. T3 2024				Neuf premiers mois de 2025 c. neuf premiers mois de 2024			
	T3 2025	T3 2024	Neuf premiers mois de 2025	Neuf premiers mois de 2024	Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels								
Produits de consommation	468,3	429,2	1 382,7	1 255,4	39,1	9,1 %	127,3	10,1 %
PHF	92,8	91,9	260,6	254,9	0,9	1,0 %	5,7	2,2 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	561,1	521,1	1 643,3	1 510,3	40,0	7,7 %	133,0	8,8 %
BAIIA ajusté¹								
Produits de consommation	78,2	62,4	223,5	185,4	15,8		38,1	
PHF	10,4	6,6	22,1	23,9	3,8		(1,8)	
Charges du siège social et autres	(2,9)	(3,3)	(11,7)	(11,3)	0,4		(0,4)	
Total du BAIIA ajusté¹	85,7	65,7	233,9	198,0	20,0		35,9	

Secteur Produits de consommation

Comparaison du troisième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2024

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 468,3 M\$ au troisième trimestre de 2025, contre 429,2 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 39,1 M\$, ou 9,1 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes tant au Canada qu'aux États-Unis et à la hausse des prix de vente dans le secteur. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 78,2 M\$ pour le troisième trimestre de 2025, contre 62,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 15,8 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes et des prix de vente et à des tarifs de transport favorables, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et des neuf premiers mois de 2024

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 1 382,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 1 255,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 127,3 M\$, ou 10,1 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes aux États-Unis et au Canada ainsi qu'à la hausse des prix de vente dans le secteur. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 223,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 185,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 38,1 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes et des prix de vente ainsi qu'à l'incidence favorable des frais généraux de fabrication en raison de l'absorption de frais indirects, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication, des tarifs de transport, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison du troisième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2024

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 92,8 M\$ au troisième trimestre de 2025, contre 91,9 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 0,9 M\$, ou 1,0 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par un volume des ventes quelque peu supérieur au Canada, ainsi que par l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté au Canada, mais ont diminué aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 10,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2025, comparativement à 6,6 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, soit une hausse de 3,8 M\$. Cette augmentation découle essentiellement d'un accroissement du volume des ventes, d'une productivité accrue par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et de la baisse des tarifs de transport, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des frais généraux de fabrication et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et des neuf premiers mois de 2024

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 260,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 254,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une augmentation de 5,7 M\$, ou 2,2 %. Cette croissance s'explique essentiellement par l'augmentation des prix de vente et l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains, facteurs contrebalancés en partie par une baisse du volume des ventes. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté au Canada, mais ont diminué aux États-Unis.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 22,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à 23,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une baisse de 1,8 M\$. Cette diminution découle essentiellement de la hausse du coût de la pâte, des frais généraux de fabrication, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, en partie contrebalancée par la hausse des prix de vente et une productivité accrue.

Siège social et autres

Les charges du siège social et autres charges comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Comparaison du troisième trimestre de 2025 et du troisième trimestre de 2024

Les charges du siège social et autres charges se sont établies à 2,9 M\$ au troisième trimestre de 2025, contre 3,4 M\$ au troisième trimestre de 2024, soit une baisse de 0,5 M\$. Les coûts de chaque période se rapportent essentiellement aux frais de gestion.

Comparaison des neuf premiers mois de 2025 et des neuf premiers mois de 2024

Les charges du siège social et autres charges se sont établies à 11,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 11,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 0,4 M\$. Les coûts de chaque période se rapportent essentiellement aux frais de gestion.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont elle est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Au 30 septembre 2025, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 30 septembre 2025, Produits Kruger n'avait prélevé aucun montant sur le montant de 230 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et avait des lettres de crédit en cours de 9,6 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 220,4 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 septembre 2025, Produits Kruger avait deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke à sa disposition. Aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (13,9 M\$) (KTG) ni sur l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ (PKSI) et l'encours des lettres de crédit était de 5,7 M\$, ce qui signifie qu'un montant de 20,7 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 30 septembre 2025, PKSB n'avait effectué aucun prélèvement sur le montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité renouvelable de PKSB et détenait des lettres de crédit en cours de 1,4 M\$, de sorte qu'un montant de 3,6 M\$ était disponible sur la facilité renouvelable de PKSB. Au 30 septembre 2025, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 388,6 M\$ (344,6 \$ M\$ au 31 décembre 2024) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke et de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 5,2 M\$ (16,6 \$ M\$ au 31 décembre 2024) était détenu par Produits Kruger et disponible pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour les neuf premiers mois de 2025, les dépenses d'investissement se sont établies à 44,6 M\$, dont 19,2 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke (y compris les intérêts inscrits à l'actif durant les travaux de construction). Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 70 M\$ et 80 M\$ environ pour l'exercice 2025, y compris le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Neuf premiers mois de 2025	Neuf premiers mois de 2024	Variation (\$)
			Neuf premiers mois de 2025 c. neuf premiers mois de 2024
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	204,9	147,9	57,0
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(41,5)	(137,4)	95,9
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(133,1)	(36,1)	(97,0)
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(0,7)	1,1	(1,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	29,6	(24,5)	54,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	119,5	135,7	(16,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	149,1	111,2	37,9

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 204,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 147,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2025 résultent principalement d'un BAIIA ajusté¹ de 233,9 M\$ (198,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024) et d'une insuffisance de 5,5 M\$ des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite (insuffisance de 5,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024), facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation de 29,5 M\$ du fonds de roulement (augmentation de 53,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024), des paiements liés aux provisions de 4,7 M\$ (3,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024) et un paiement d'impôt net de 2,5 M\$ (3,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024).

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 41,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre 137,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont attribuables à des dépenses d'investissement de 44,6 M\$ (y compris 19,2 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement à 137,4 M\$ (y compris 121,3 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour les neuf premiers mois de 2024, ce qui a été contrebalancé en partie par l'aide publique reçue de 3,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 133,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, contre des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 36,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les neuf premiers mois de 2025 sont principalement attribuables aux intérêts versés de 41,4 M\$ (38,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024), au remboursement de la dette déduction faite du produit de 39,9 M\$ (produit de la dette déduction faite des remboursements de 86,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024), aux paiements de loyers de 25,5 M\$ (26,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024), au montant net des dividendes versés de 24,2 M\$ (17,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024) et aux paiements à une partie liée de 5,8 M\$ (5,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024), facteurs en partie contrebalancés par une diminution de 3,7 M\$ de la trésorerie soumise à restrictions (augmentation de 32,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024).

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d'intérêts), des régimes de retraite et des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations définies de Produits Kruger s'est établie à 1,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 1,5 M\$. De plus, au 30 septembre 2025, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 7,7 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2025 devraient s'élever à 2,0 M\$ et celles aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2025, à 2,0 M\$.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger inc. le droit d'échanger au pair des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment que ce soit, la participation globale de Kruger inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger inc. ou ses entreprises associées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 30 septembre 2025, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention d'AgCredit

PKSI a accepté de déposer un montant global égal à 75 % des flux de trésorerie excédentaires de l'emprunteur canadien (au sens de la quatrième modification) pour cet exercice dans un compte bancaire désigné (le « compte désigné de PKSI »). Ce montant sera utilisé uniquement dans le but de rembourser par anticipation la facilité de crédit à terme D, sous réserve de certaines conditions précisées dans la quatrième modification. Le 30 avril 2025, un montant de 39,8 M\$ (28,7 M\$ US) a été déposé dans le compte désigné de PKSI, dont une tranche de 15,1 M\$ (10,0 M\$ US) a été affectée au remboursement de la facilité de crédit à terme D. Le 26 septembre 2025, un montant de 34,5 M\$ (25 M\$ US) a été libéré du compte désigné de PKSI, et des capitaux ont été injectés dans KTG afin d'investir dans une nouvelle chaîne de transformation de papier hygiénique et de papier essuie-tout à l'usine de Memphis.

Débeture de PKSI en faveur d'IQ

Aux termes de la convention de remboursement de PKSI, la société a versé des remboursements d'une valeur de 13,9 M\$ en contrepartie d'actions ordinaires à droit de vote de PKSI au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025. Au 30 septembre 2025, Kruger inc. détenait une participation directe ne donnant pas le contrôle de 12,3 % dans PKSI. Ainsi, une participation ne donnant pas le contrôle de 36,3 M\$ a été comptabilisée dans les états consolidés résumés non audités de la situation financière. Les états consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 rendent compte d'une perte de 6,4 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger inc. Les deux remboursements mensuels postérieurs au 30 septembre 2025 ont été faits par la société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 30 septembre 2025 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à des restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à La Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Le 16 juillet 2025, Produits Kruger a modifié et mis à jour sa convention d'achat de créances datée du 15 décembre 2022. Selon les modalités révisées, la marge applicable a été réduite d'environ 90 points de base. De plus, les recouvrements de créances sont maintenant remis à la Banque Scotia à la date d'échéance de la créance, plutôt qu'à la première date de règlement survenant après le recouvrement.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est compensée en partie par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 30 septembre 2025, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 337,1 M\$ (390,3 M\$ au 30 septembre 2024). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 16,9 M\$ du résultat avant impôt au troisième trimestre de 2025 (19,5 M\$ au troisième trimestre de 2024).

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres dettes de Produits Kruger, qui s'établissaient à 321,5 M\$ au 30 septembre 2025 (346,3 M\$ au 31 décembre 2024), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable déterminée selon des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 30 septembre 2025, les dettes à taux variable, exclusion faite des frais de financement différés, de Produits Kruger totalisaient 156,1 M\$ (161,1 M\$ au 31 décembre 2024). Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu chaque année à une augmentation ou à une diminution du résultat avant impôt de 1,6 M\$.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et aux autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projets; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger loue également des entrepôts situés à Laval (au Québec) et à New Westminster (en Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger inc. détient une participation de 50 %.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger inc. et aux filiales de Kruger inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2025	T3 2024	Neuf premiers mois de 2025	Neuf premiers mois de 2024
Vente de biens à Kruger inc.	—	—	0,1	0,1
Vente de biens à des filiales de Kruger inc.	0,2	0,7	1,3	3,5
Achat de biens de Kruger inc.	—	—	0,5	0,3
Achat de biens et services des filiales de Kruger inc.	21,4	17,2	64,0	46,0
Frais de gestion versés à Kruger inc.	2,7	2,7	8,1	8,0

Au cours du troisième trimestre de 2025, dans le cadre de la convention de contribution, l'augmentation de l'obligation de Produits Kruger envers Kruger Brompton s.e.c., filiale de Kruger inc., en raison du temps écoulé s'est chiffrée à 1,5 M\$ et a été comptabilisée dans les charges d'intérêts et autres charges financières aux états consolidés résumés non audités du résultat net.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités conformément aux normes IFRS de comptabilité impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés résumés non audités et les informations sur les éventualités à la date de l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges des périodes. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, et ce, si la révision porte uniquement sur cette période, ou sur la période de révision et au cours des périodes futures, si la révision porte sur la période considérée et les périodes futures. Les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités de la société sont les mêmes que ceux appliqués aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Sommaire des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives adoptées pour la préparation des états financiers résumés non audités de Produits Kruger et de PTKP pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024 ont été présentées dans les états financiers audités annuels de Produits Kruger et de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et elles ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

Norme comptable appliquée le 1^{er} janvier 2025

IFRS 8 Secteurs opérationnels

En juillet 2024, l'IFRIC a publié une décision précisant quels éléments mentionnés dans IFRS 8 doivent être communiqués même s'ils n'ont pas été examinés séparément par le principal décideur opérationnel. Cette décision fournit aussi des indications sur la façon d'identifier les éléments significatifs supplémentaires qui doivent être communiqués conformément à IFRS 8. À la suite de cette décision, la société a modifié, pour chaque secteur à présenter, la présentation par secteur dans la note 9 de manière à fournir des informations qualitatives sur les éléments significatifs inclus dans le résultat net.

Normes comptables publiées mais non encore appliquées

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière des entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes annexes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS de comptabilité 9 et à la norme IFRS de comptabilité 7 visant à améliorer le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces récentes modifications simplifient la présentation de l'information financière en permettant la comptabilisation hâtive des passifs réglés par paiements électroniques, précisent l'évaluation des flux de trésorerie pour des contrats de prêt de base et précisent les définitions de l'absence de droit de recours et d'instruments liés. Les modifications introduisent également des obligations d'information plus détaillées pour la variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres et une exigence de publication des modalités contractuelles qui peuvent avoir une incidence sur le calendrier ou les montants des flux de trésorerie. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et les entités doivent les appliquer rétrospectivement, l'adoption anticipée étant permise. La société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles modifications.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	71,3	71,3
Total du passif	1,8	1,8
Information financière de Produits Kruger		
Total de l'actif	2 526,7	2 597,3
Total du passif	1 833,9	1 935,1

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025				2024			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Nombre de jours de la période	92	91	90	92	92	91	91	92
Produits des activités ordinaires	561,1	536,1	546,1	539,6	521,1	509,8	479,4	482,3
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	15,4	26,1	16,9	(15,4)	19,6	11,7	10,1	18,6
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté¹								
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	15,4	26,1	16,9	(15,4)	19,6	11,7	10,1	18,6
Charges d'intérêts et autres charges financières	21,6	21,3	20,9	21,4	18,0	16,9	16,3	18,5
Charge (produit) d'impôt	9,4	(4,5)	6,4	4,5	5,0	3,6	6,2	2,6
Dotations aux amortissements	32,5	45,8	31,9	31,2	28,4	29,2	25,5	27,8
Perte (profit) de change	6,8	(19,9)	(0,3)	24,7	(5,3)	3,9	9,4	(8,5)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	—	—	—	—	—	—	(0,9)	—
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	—	—	—	0,4	—	—	0,3	1,9
Coûts de restructuration, montant net	—	3,7	—	—	—	—	0,2	0,3
BAIIA ajusté¹	85,7	72,5	75,8	66,8	65,7	65,3	67,1	61,2

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 13 novembre 2025, 10 015 366 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger inc. peut, de temps à autre, échanger des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, à raison de une action ordinaire de Produits Kruger pour une action ordinaire de PTKP, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Par conséquent, si, au 13 novembre 2025, Kruger inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 87,9 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 13 novembre 2025, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 13 novembre 2025, 82 517 486 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2024 datée du 5 mars 2025 disponible sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion, les états financiers résumés non audités et les notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au cours du troisième trimestre de 2025, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.